

ARRÊTÉ N° SDIS97420190529997

LE PRÉSIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeur-pompier professionnels ;

Vu la délibération 005 du 24 octobre 2017 portant sur la réorganisation et nouveau tableau des emplois permanents ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de créations et vacances d'emplois des sapeurs-pompier professionnels non officiers sont arrêtées conformément au document annexé qui comporte : 4 déclarations.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à, le 29 mai 2019

Service Départemental
d'Incendie et de Secours de
La Réunion
94, rue Monthyon
97400 SAINT-DENIS : 29
mai 0019

Monsieur Serge HOARAU
Président du CASDIS 974

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	Date de transmission
V97419050415001	Sergent de sapeurs-pompiers professionnels Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels	Gestionnaire d'exploitation du parc automobile Plus de détail	Mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	Sdis de la réunion 97487 SAINT-DENIS Cedex	01/07/2019	28/05/2019
V97419050413001	Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels	Chef de cellule du parc automobile du CSM Sud/Ouest Plus de détail	Mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	Sdis de la réunion 97487 SAINT-DENIS Cedex	01/07/2019	28/05/2019
V97419058943001	Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels	Adjoint chef de centre de soutien mécanique Sud/Ouest Plus de détail	Mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	Sdis de la réunion 97487 SAINT-DENIS Cedex	01/07/2019	28/05/2019
V97419051035001	Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels	Sous-officier de garde - Adjoint au Chef de Centre d'Incendie et de Secours Plus de détail	Mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	Sdis de la réunion 97487 SAINT-DENIS Cedex	01/06/2019	28/05/2019